

CONSEIL PROVINCIAL DE NAMUR -----

Procès-verbal et rapport succinct de la réunion du 20 avril 2007 -----

Le Président, M. Philippe BULTOT ouvre la séance à 10 h 22 -----

Les Secrétaires sont MM. Yves DEPAS et Pierre VUYLSTEKE. -----

L'ordre du jour a été établi comme suit : -----

Ouverture de la séance par M. le Président -----

Appel nominal des Conseillers -----

Dépôt du procès-verbal de la réunion du 23 mars 2007 -----

Communication du Président -----

Présentation du budget du Centre Hospitalier Régional par MM. Etienne ALLARD, Président, Jean-Louis TOUSSAINT, Directeur et Bruno WERY, Directeur financier.-----

Question orale posée au Collège provincial (s'il y a lieu) -----

Lecture des rapports des Commissions – Discussion et vote des résolutions. -----

1<sup>o</sup> Commission : n° 42/07, 47/07, 48/07, 49/07, 50/07, 51/07, 52/07, 53/07, 54/07, 55/07, 62/07, 64/07, 66/07, 67/07 -----

2<sup>o</sup> Commission : n° 31/07, 40/07, 63/07, 68/07 -----

3<sup>o</sup> Commission : n° 56/07 57/07 -----

Clôture de la séance par M. le Président -----

Liste des affaires portées à l'ordre du jour-----

1<sup>ère</sup> Commission : -----

Affaire n° 42/07 : Asbl "La Bogue – I.H.P." – Désignation des représentants provinciaux à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration. -----

Affaire n° 47/07 : Asbl "Les Erables" – Désignation des représentants provinciaux à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration. -----

Affaire n° 48/07 : Asbl "Réintégration Sociale de Personnes en Difficultés – R.S.P.D." – Désignation des représentants provinciaux à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration. -----

Affaire n° 49/07 : Asbl Association des Pouvoirs Organisateur en Santé Mentale "APOSSM" – Désignation des représentants provinciaux à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration. -----

Affaire n° 50/07 : Asbl "Association des Soins Palliatifs en Province de Namur – A.S.P.P.N." – Désignation des représentants provinciaux à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration. -----

Affaire n° 51/07 : Asbl "Plate-forme Namuroise de Concertation en Santé Mentale" – Désignation des représentants provinciaux à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration. -----

Affaire n° 52/07 : Asbl "Comité Interprovincial des Affaires Sociales de la Communauté Française – C.I.A.S." – Désignation des représentants provinciaux à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration. -----

Affaire n° 53/07 : Asbl "Comité Interprovincial de Médecine Préventive de la Communauté Française" – Désignation des représentants provinciaux à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration. -----

Affaire n° 54/07 : Asbl "Revue de l'action sociale et médico-sociale – l'Observatoire" – Désignation des représentants provinciaux à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration. -----

Affaire n° 55/07 : Association Intercommunale d'œuvres Médico-Sociales de la Haute-Lesse à Chanly – Désignation des représentants provinciaux à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration. -----

Affaire n° 62/07 : ASBL "Centre d'Action Interculturelle de la Province de Namur – C.A.I." – Désignation des représentants provinciaux à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration. -

Affaire n° 64/07 : Agence Immobilière Sociale- Gestion logements Gembloux-Fosses –  
Modification des statuts. -----

Affaire n° 66/07 : Centre Hospitalier Régional de Namur - Budget d'exploitation 2007 –  
Approbation. -----

Affaire n° 67/07 : Centre Hospitalier Régional de Namur - Budget d'investissement 2007 –  
Approbation. -----

2<sup>ème</sup> Commission : -----

Affaire n° 31/07 : INASEP : Renouvellement intégral des mandats – Désignation des divers  
représentants de la Province. -----

Affaire n° 40/07 : Représentation de la Province dans les associations relevant du Service des  
Affaires Générales – Désignation et remplacement des mandataires provinciaux. -----

Affaire n° 63/07 : Approbation du projet des travaux d'aménagement du sous-sol à la Maison  
Provinciale du Mieux-Etre à Couvin – Estimation : 112.333,98 €TVAC. -----

Affaire n° 68/07 : Gestion des incivilités par les communes – Sanctions administratives – Rapport  
d'activités année 2006. -----

3<sup>ème</sup> Commission : -----

Affaire n° 56/07 : Asbl Centre d'Adaptation et de Reclassement Professionnel – C.A.R.P. –  
représentants provinciaux à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration. -----

Présents :-----

Groupe P.S. : Claude BULTOT, Freddy CABARAUX, Jean-Louis CLOSE, Maxime DELAITE,  
Yves DEPAS, Alexandre DEPAYE, Pierre-Yves DERMAGNE, Véronique FABRIS, Martine  
JACQUES, Robert JOLY, Denis LISELELE, Natalie MARICHAL, Dominique NOTTE, Yvan  
PETIT, Bernard PONCELET, Maryse ROBERT-DECLERCQ, Khalid TORY. -----

Groupe M.R. : Françoise BAILY-BERGER, Philippe BULTOT, Robert CAPPE, Robert  
CLOSSET, Luc DELIRE, Joseph DETHY, Bernard DUCOFFRE, Anne HUMBLET, Jacky  
MATHY, Gilles MOUYARD, José PAULET, Fabien SCAILLET, Stéphanie THORON, Jean-Marc  
VAN ESPEN, Pierre VUYLSTEKE, Michel WAUTHIER.-----

Groupe C.D.H. : Guy CARPIAUX, Alain COLLIN, Robert DUBUC, Pierre GENARD, Jacques  
MAZY, Françoise NAHON-DELFORGE, Lionel NAOMé, Françoise SARTO-PIETTE, Pierre  
TASIAUX, Luc ZABUS.-----

Groupe ECOLO : Etienne CLEDA, Philippe HUBAUX, Laurence LAMBERT, Gauthier LE  
BUSSY, Virginie MARCHAL, André PIERARD, Paul WATTECAMPS. -----

Excusés : David CLARINVAL (MR), Jean-Claude NIHOUL (CDH) -----

M. le Gouverneur Denis MATHEN et M. le Greffier provincial, Daniel GOBLET, assistent à la  
réunion. -----

M. le Président annonce que le procès-verbal de la réunion du 23 mars 2007 a été déposé sur le  
bureau à la disposition des Conseillers provinciaux qui désirent le consulter. -----

Hommage à M. Michel TOUSSAINT, Ministre d'Etat décédé. -----

M. le Président informe que le Bureau propose le passage de M. Robert CAPPE de la 6<sup>ème</sup> vers la  
2<sup>ème</sup> Commission ainsi que son passage (Philippe BULTOT) de la 2<sup>ème</sup> vers la 6<sup>ème</sup> Commission.  
La proposition du Bureau est ratifiée par le Conseil provincial. -----

Questions orales : -----

M. CLEDA, Conseiller provincial, pose une question orale concernant la participation de la Province de Namur à la création d'un service de prévention du suicide. -----

M. NOTTE rappelle toute l'attention du Collège et du Conseil sur cette question en ce qui concerne le passé et les opportunités offertes par la confection du CAP pour le futur.-----

M. CLEDA, Conseiller provincial, pose une question orale concernant la diminution du subside provincial à l'ASBL Infor-Jeunes. -----

Mme JACQUES fait l'historique du service et expose les différents services rendus par la Province en matière d'aide à la jeunesse.-----

MM. PONCELET et PREVOT interviennent.-----

Affaires soumises au Conseil : Lecture des rapports des Commissions - Discussion et vote sur les conclusions de ces rapports.-----

M. le Président donne la parole au Chef de groupe PS M. DERMAGNE qui propose que tous les dossiers relatifs aux désignations dans les ASBL et Intercommunales soient reportés.-----

Débat de cette demande : M. COLLIN, Mme LAMBERT, MM. DERMAGNE, NOTTE et JOLY-----

M. le Président décide de retirer l'ensemble des dossiers de désignations et propose la création, en urgence, d'un groupe de travail chargé d'examiner les statuts.-----

Les groupes CDH et ECOLO annoncent à 11 h 30, qu'ils quittent la séance pour s'opposer à un acte autoritaire du Président. Le Président consulte alors le Conseil. Les membres des groupes PS et MR votent pour le retrait des dossiers litigieux, les membres des groupes CDH et ECOLO ne participent pas au vote.-----

SONT PRESENTS et participent au vote : .-----

Groupe P.S. : Claude BULTOT, Freddy CABARAUX, Joseph DAUSSOGNE, Maxime DELAITE, Alexandre DEPAYE, Pierre-Yves DERMAGNE, Véronique FABRIS, Martine JACQUES, Robert JOLY, Denis LISELELE, Natalie MARICHAL, Dominique NOTTE, Yvan PETIT, Bernard PONCELET, Maryse ROBERT-DECLERCQ, Khalid TORY. -----

Groupe M.R. : Françoise BAILY-BERGER, Philippe BULTOT, Robert CAPPE, Robert CLOSSET, Luc DELIRE, Joseph DETHY, Bernard DUCOFFRE, Anne HUMBLET, Jacky MATHY, Gilles MOUYARD, Fabien SCAILLET, Stéphanie THORON, Jean-Marc VAN ESPEN, Pierre VUYLSTEKE, Michel WAUTHIER.-----

Décision : retrait des dossiers n° 31/07, 40/07, 42/07, 47/07, 48/07, 49/07, 50/07, 51/07, 52/07, 53/07, 54/07, 55/07, 56/07, 62/07.-----

1ère Commission : -----

Affaire n°64/07 : Agence Immobilière Sociale - Gestion logements Gembloux-Fosses – Modification des statuts. -----

M. DUCOFFRE, Rapporteur, lit le rapport rédigé. -----

M. le Président met la résolution aux voix. Décision : le Conseil adopte à l'unanimité la résolution : Le Conseil provincial, -----

VU les statuts de l'ASBL - AIS « Gestion Logement Gembloux-Fosses » ; -----

ATTENDU que ces statuts ont été revus par l'Assemblée générale le 31 janvier 2007 pour les mettre en concordance avec les différentes réglementations concernées ; -----

ATTENDU que ces nouveaux statuts rencontrent en plus les exigences des membres - personnes morales ; -----

VU le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ; -----

-

VU les propositions du Collège provincial ; -----

VU le rapport de sa 1<sup>ère</sup> Commission ; -----

ARRETE -----

Article 1<sup>er</sup> : Les statuts de l'ASBL Agence Immobilière sociale "Gestion Logements des Cantons de Gembloux et de Fosses", tels que votés par l'Assemblée générale du 31 janvier 2007 sont approuvés.-----

Article 2 : Expédition de la présente résolution sera adressée au Président de l'ASBL.-----

Elle sera publiée au Bulletin provincial et sur le site Web de la Province de Namur. -----

-----  
Avant d'examiner les affaires 66/07 et 67/07, M. NOTTE fait la présentation du budget du CHR.----

-----  
Affaire n°66/07 : Centre Hospitalier Régional de Namur - Budget d'exploitation 2007 – Approbation -----

M. DUCOFFRE, Rapporteur, lit le rapport rédigé. -----

M. le Président met la résolution aux voix. Décision : le Conseil adopte à l'unanimité, la résolution :

Le Conseil provincial, -----

VU l'arrêté du 22 avril 2004 portant codification de la législation relative aux Pouvoirs Locaux; ----

VU le budget d'exploitation 2007 tel qu'arrêté par l'Assemblée Générale de cette Association en date du 27 mars 2007 ; -----

CONSIDERANT le courrier du 29 mars 2007 du Président et du Directeur du Centre Hospitalier Régional de Namur sollicitant l'approbation dudit budget d'investissement 2007 par le Conseil provincial avant la tenue de l'Assemblée Générale du 29 avril prochain; -----

VU la proposition du Collège provincial; -----

VU l'avis de sa Première Commission; -----

ARRETE -----

Article 1 : le budget d'exploitation 2007 du Centre Hospitalier Régional de Namur est approuvé tel qu'arrêté par l'Assemblée Générale de l'Association de Pouvoirs Publics « Solidarité et Santé » le 27 mars 2007 : -----

Charges	1 06.879.451 €
Recettes	106.879.451 €
Recettes – Charges	0 €

Article 2 : Expédition de la présente résolution sera adressée au Président de l'Association de Pouvoirs Publics «Solidarité et Santé », ainsi qu'aux représentants provinciaux au sein de l'A.P.P. --

-----  
Affaire n°67/07 : Centre Hospitalier Régional de Namur - Budget d'investissement 2007 – Approbation. -----

M. DUCOFFRE, Rapporteur, lit le rapport rédigé. -----

M. le Président met la résolution aux voix. Décision : le Conseil adopte à l'unanimité de l'assemblée présente, la résolution : -----

Le Conseil provincial, -----

VU l'arrêté du 22 avril 2004 portant codification de la législation relative aux pouvoirs locaux ; ----

VU l'article 42 des statuts de l'Association de Pouvoirs Publics «Solidarité et Santé », approuvés par le Conseil provincial en séance du 12 décembre 1991; -----

VU le budget d'investissement 2007 tel qu'arrêté par l'Assemblée Générale de cette Association en date du 27 mars 2007 ; -----

CONSIDERANT le courrier du 29 mars 2007 du Président et du Directeur du Centre Hospitalier Régional de Namur sollicitant l'approbation dudit budget d'investissement 2007 par le Conseil Provincial avant la tenue de l'Assemblée Générale du 29 avril prochain ; -----

VU la proposition du Collège provincial; -----

VU l'avis de sa Première Commission; -----

ARRETE -----

Article 1 : Le budget d'investissement 2007 du Centre Hospitalier Régional de Namur est approuvé tel qu' arrêté par l'Assemblée Générale de l'Association de Pouvoirs Publics « Solidarité et Santé» le 27 mars 2007 aux montants suivants : -----

Subsides	Emprunts	Dépenses
0 €	10.577.780 €	10.577.780 €

Article 2 : Expédition de la présente résolution sera adressée au Président de l'Association de Pouvoirs Publics «Solidarité et Santé », ainsi qu'aux représentants provinciaux au sein de l'A.P.P.

-----  
2° Commission : -----

-----  
Affaire n° 63/07 : travaux d'aménagement du sous-sol à la Maison Provinciale du Mieux-Etre de Couvin - Conditions du marché -----

M. CAPPE, Rapporteur, lit le rapport rédigé. -----

M. le Président met la résolution aux voix. Décision : le Conseil adopte à l'unanimité de l'assemblée présente, la résolution : -----

Le Conseil provincial, -----

VU le projet des travaux d'aménagement du sous-sol à la Maison Provinciale du Mieux-Etre de Couvin estimés à 112.333,98 €TV AC; -----

VU le mode de passation du marché - adjudication publique - et les conditions du marché; -----

VU les critères de sélection qualitative des entrepreneurs en vertu des articles 16 à 20 de l'A.R. du 08/01/1996; -----

VU la loi du 24/12/1993 et l'arrêté royal du 08/01/1996 relatifs aux marchés publics de travaux, de fournitures et de services; -----

VU le rapport du Collège provincial du 15/3/2007; -----

VU l'article L. 2222-2 de l'A.R. du 22.04.2004 portant codification de la législation relative aux Pouvoirs Locaux; -----

VU l'article 706027/27101/000 du budget provincial de 2007; -----

VU l'avis de la 2° commission; -----

ARRETE. : -----

Art. 1<sup>er</sup> : les conditions du marché estimé à 112.333,98 €sont approuvées. -----

-----  
Affaire n° 68/07 : Gestion des incivilités par les communes – Sanctions administratives – Rapport d'activités année 2006. -----

M. CAPPE, Rapporteur, lit le rapport rédigé. -----

M. le Président met la résolution et le rapport aux voix. Décision : le Conseil adopte à l'unanimité la résolution : -----

Le Conseil provincial, -----

VU l'article 119 bis introduit dans la Nouvelle Loi Communale par la loi du 13 mai 1999 modifiée par les lois du 7 mai 2004, du 17 juin 2004 et du 27 juillet 2005 ainsi que l'article L 1122-33 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation précisant que le Conseil communal peut

établir des peines ou des sanctions administratives contre les infractions à ses règlements ou ordonnances, à moins que des peines ou des sanctions administratives soient établies par ou en vertu d'une loi, d'un décret ou d'une ordonnance pour les mêmes infractions; -----

VU l'arrêté royal du 7 janvier 2001 fixant la procédure de désignation du fonctionnaire et de ----- perception des amendes en exécution de la loi du 13 mai 1999 relatives aux amendes administratives dans les communes; -----

CONSIDERANT que cet arrêté royal offre la possibilité au conseil communal de désigner le secrétaire communal ou un autre agent communal de niveau 1 et que s'ils ne sont pas disponibles, le conseil communal a la possibilité de désigner un fonctionnaire provincial; -----

CONSIDERANT qu'en ses séances des 28 avril, 12 mai et 26 mai 2005, la Députation permanente a pris connaissance des rapports établis par le Service du Contentieux relatifs à la désignation éventuelle d'un agent sanctionnateur provincial dans le cadre de la gestion des incivilités par les communes et à cette problématique sous ses aspects juridique, fonctionnel et financier; -----

VU sa résolution du 16 décembre 2005, le Conseil provincial approuvant la convention relative à la mise à disposition d'une commune d'un agent provincial en qualité de fonctionnaire sanctionnateur et désignant Madame Delphine WATTIEZ en qualité d'agent sanctionnateur à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2006 ; -----

VU le rapport d'activités du Bureau des Amendes Administratives pour l'année 2006; -----

VU la proposition du Collège provincial du 1<sup>er</sup> mars 2007 de soumettre ce rapport au Conseil provincial; -----

VU le rapport de sa 2<sup>ème</sup> Commission; -----

Le Conseil provincial adopte simultanément les modifications à la résolution telle qu'amendée par le rapport de Commission ci-après : -----

Le Bureau des amendes administratives (BAA) :

Ce bureau a été créé afin de lutter contre les incivilités commises dans les différentes Communes de la Province de Namur, en application de la loi du 13.05.1999 qui met en place les sanctions administratives communales. -----

- Le 16.12.2005, le Conseil provincial a approuvé le modèle de convention relative à la mise à disposition des Communes d'un agent provincial en qualité de fonctionnaire sanctionnateur et a désigné un membre du service juridique afin de s'atteler à cette tâche. -----
- L'action de la Province, au travers de ce BAA est d'apporter une aide aux Communes dans la lutte contre les incivilités. -----
- 23 Communes de la Province de Namur ont passé convention avec la Province pour bénéficier de ce service. -----
- Un rapport d'activités relatif à l'année 2006 est proposé à l'approbation du Conseil provincial. -----

PREND CONNAISSANCE:

Article 1 : du rapport d'activités pour l'année 2006 établi par le Bureau des Amendes Administratives.-----

Le procès-verbal de la réunion du 23 mars 2007 n'ayant fait l'objet d'aucune observation est adopté. -----

La séance est levée à 12 h 05. -----

Pour accord au titre de rapport succinct

Daniel GOBLET  
Greffier Provincial

Procès-verbal ainsi adopté à Namur, le 25 mai 2007

Daniel GOBLET,  
Greffier Provincial

Philippe BULTOT,  
Président